

Collectivité
MAIRIE Principal
07270 COLOMBIER LE JEUNE

DELIBERATION
du
10 avril 2021
Sur l'affectation du résultat 2020
visant à intégrer les résultats du SIE DOUX-ORMEZE
dissous par arrêté préfectoral
n°07-2020-04-23-004 du 23 avril 2020

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes Pour	15
Contre	

Date de la convocation : 29 mars 2021
Date de la séance : 10 avril 2021

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le MAIRE délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame COMTE Delphine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		234 632,31
Opérations de l'exercice	338 518,12	420 068,25
Totaux	338 518,12	654 700,56
Résultat de clôture BG		316 182,44
Intégration du résultat du SIE		524,12
Résultats cumulés		316 706,56
Résultat de clôture cumulé		316 706,56

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
106 540,90	
296 945,49	372 621,00
403 486,39	372 621,00
30 865,39	
30 865,39	

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	128 091,41
635 463,61	792 689,25
635 463,61	920 780,66
	285 317,05
	524,12
	285 841,17
	285 841,17

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

30 865,39 Euros

637 199,00 **476 621,00**

160 578,00 Euros

191 443,39 Euros

191 443,39 Euros au compte 1068 investissement

125 263,17 Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

COMTE Delphine, SERRETTE Nadine, DESPESSE Joël, PERRIN Anthony, BOSCH Laurent, BELLIN Mickaël, PEYRARD Sébastien,

BELLIN Béatrice, LONGEROCHÉ Jean Michel, DEGOT Eric, LEPINE Mathieu, NODON Henri, BELLIN Amélie, LEGRAND Dimitri, PEATIER Géraldine,

Pour expédition conforme, Monsieur le MAIRE